



Séance du 10 avril 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : Unanimité

Convocation du : 27 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 15 Avril 2024 et publication
du 15 Avril 2024.

Délibération N° 02-24-12

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, Mme WOLOSZ Angélique, Mme MALECHA Sandrine, M. FLUET Guillaume, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés : Mmes MASQUELEZ Corinne, RUBY Valérie, DELEDICQUE Sylvie, CLAEYMAN Isabelle, DERBAY Savéria, MM. LAGACHE Frédéric, VAN MEENEN Laurent, MERESSE Alain, FILLIERE Patrick.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali

OBJET

RENOVATION ENERGETIQUE DES ECOLES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L174-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le projet de rénovation énergétique des écoles publiques communales, associé à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, à l'installation de panneaux photovoltaïques en vue d'autoconsommation et à la création d'ilots de fraîcheur dans les cours de chaque école,

Vu le dispositif ACTEE+ de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), notamment son fonds « Chêne », permettant notamment, d'obtenir des financements dans le cadre d'études thermiques des bâtiments communaux,



Vu le dispositif EDURENOV de la Banque des Territoires, permettant un cofinancement complémentaire à hauteur de 80%, notamment dans le cadre des études thermiques, et de 50 % dans le cadre de la M.O.E (maîtrise d'œuvre), sur le volet « aide à l'ingénierie technique et financière »

Considérant que des études thermiques dans les 3 écoles publiques communales sont obligatoires pour pouvoir déposer des dossiers de demande de cofinancement (FEDER, Fonds Vert, DSIL, etc.)

Décide à l'unanimité,

- d'autoriser Madame le Maire à déposer des demandes de financement auprès de la FNCCR et de la Banque des Territoires dans le cadre des études thermiques des 3 écoles publiques communales de Thumeries

- d'autoriser Madame le Maire à réaliser ces études thermiques et à lancer ensuite une consultation pour la maîtrise d'œuvre une fois les notifications de cofinancement susvisées reçues.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Secrétaire de séance,

Magali CIESIELSKI.



Le Maire,

Nadège BOURGHELLE-KOS.

